

Baccalauréat professionnel A.S.S.P.

(Accompagnement Soins et Services à la Personne, option en structure)

Objectif:

Au cours de sa formation, l'élève sera amené à acquérir des compétences qui lui permettront de s'inscrire de s'inscrire dans une équipe pluri-professionnelle afin d'apporter une aide aux personnes dépendantes pour les actes de la vie quotidienne au sein des différentes structures. Le public concerné : jeunes enfants, personnes âgées, personnes malades, personnes en situation de handicap.

Profil:

Capacité à communiquer et à travailler en équipe, être à l'écoute et savoir observer, être patient, rigoureux, adaptable, empathique et résistant physiquement.

Formation: 1 cursus en 3 ans après la 3^{ème}

- Enseignements généraux de niveau IV:
Mathématiques, sciences physiques, français, anglais, histoire-géographie, arts appliqués, Education Physique et Sportive, Prévention Santé Environnement, économie-droit.
- Enseignements technologiques et professionnels organisés en 3 pôles :
 - Pôle 1: techniques de soins et d'ergonomie, biologie et microbiologie appliquées.
 - Pôle 2: techniques d'animation et éducation à la santé, sciences médico-sociales.
 - Pôle 3: préparation et distribution de collation, aide à la prise de repas, techniques d'hygiène des locaux et équipements, alimentation/nutrition.
- Formation en milieu professionnel: 22 semaines sur le cycle de formation.

Débouchés professionnels:

Le baccalauréat professionnel a pour objectif l'insertion professionnelle au travers une diversité d'emplois tels que:

•Intervenant en structure d'accueil de la petite enfance, assistant en soins, accompagnant de personnes fragilisées, dépendantes ou handicapées, gouvernante en EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), responsable d'hébergement...

Une poursuite d'études peut être envisagée nécessitant un très bon dossier ou une mention à l'examen dans les domaines suivants:

- BTS: Economie Sociale Familiale (ESF).
- BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaires et Sociaux (SP3S).

Le titulaire du baccalauréat peut se présenter aux concours d'accès à certaines formations sociales ou paramédicales:

- Diplôme d'Etat d'aide-soignant.
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique.
- Diplôme d'Etat de moniteur-éducateur.